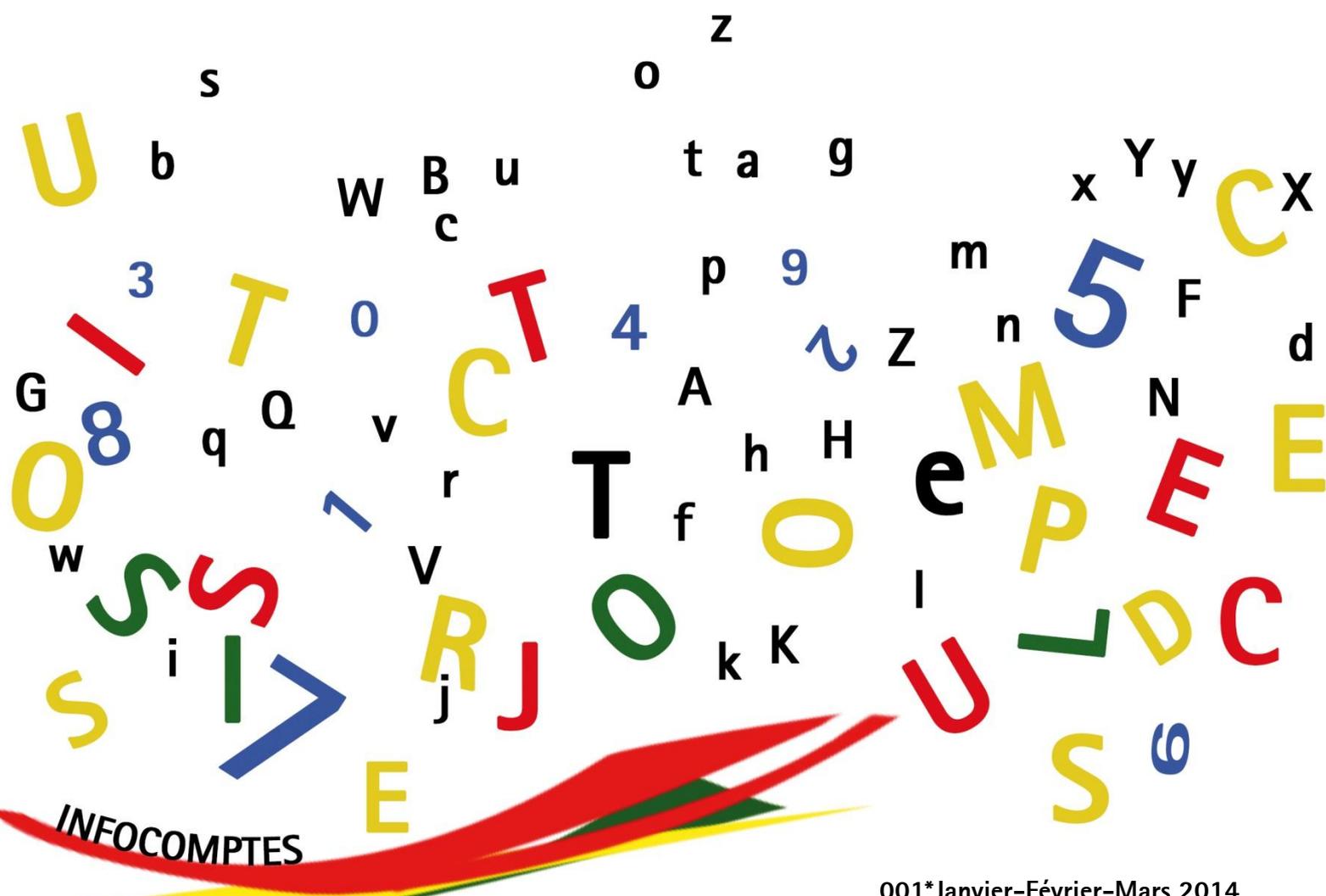


INFOCOMPTES

Lettre trimestrielle d'information de la
Cour des Comptes du Sénégal



INFOCOMPTEs

Lettre trimestrielle d'information de la Cour des Comptes du Sénégal

N° 001 * Janvier-Février-Mars 2014

SOMMAIRE

❖ Le mot du Premier Président de la Cour des comptes.....	3
❖ La Cour des comptes fête ses retraités.....	3
❖ A.R.M.P/CC : des perspectives de collaboration en vue.....	5
❖ Présentation des vœux de nouvel an et arbre de Noël	5
❖ Des magistrats de la Cour des comptes du Niger en stage au Sénégal.....	6
❖ Le Secrétaire Exécutif de l'ACBF rend visite au 1 ^{er} Premier Président.....	6
❖ Des magistrats du Mali en stage à la Cour des comptes.....	6
❖ Documentation.....	7
❖ Arrivées et départs.....	8

LE MOT DU 1^{er} PRESIDENT DE LA COUR



Notre Institution s'est dotée récemment d'un plan global de communication. L'un des axes forts de ce plan est l'amélioration de la communication interne pour un meilleur partage de l'information. La parution, de cette Newsletter devrait permettre d'atteindre cet ambitieux objectif. Désormais, tous les trois mois, « Infocomptes » rendra compte de l'actualité au sein de notre Institution. J'invite,

d'ores et déjà, chacune et chacun, à contribuer à l'animation de ce bulletin.

Au-delà de cette Newsletter, la mise en œuvre effective du Plan de communication, auquel chacune des composantes de notre Institution a participé activement, devrait contribuer à raffermir les relations professionnelles et sociales au sein de la Cour et renforcer l'image positive et le crédit de notre Institution auprès du public et de tous nos partenaires.

A vos plumes et bonne lecture.

ECHOS DE LA COUR

La Cour des comptes fête ses retraités

La Cour des comptes a honoré, le vendredi 21 mars 2014, ses nouveaux retraités à l'occasion d'une cérémonie solennelle présidée par le Premier Président de la Cour des comptes. Les récipiendaires sont les magistrats MM Mamadou TOURE, ancien Président de la CAACL, Vincent GOMIS, ancien Commissaire du Droit Adjoint et l'agent de service Waly DIOUF.

La cérémonie s'est déroulée en présence du personnel de la Cour et des familles et invités des récipiendaires. Dans son allocution le Premier Président de la Cour des Comptes, M Mamadou Hady SARR a salué le parcours remarquable des récipiendaires, marqué entre autres, par de hautes distinctions. Le Premier Président a aussi noté l'œuvre de pionnier des nouveaux retraités qui ont contribué, de manière décisive, à façonner l'Institution et la faire rayonner et respecter. Le Premier Président a exprimé la tristesse de la Cour de perdre, d'un seul coup, la somme impressionnante d'expériences et de savoir faire des récipiendaires. Enfin, il leur a souhaité un repos mérité au sein de leurs familles.



Pour sa part, le Président Mamadou TOURE, au nom des récipiendaires a remercié la Cour des comptes pour l'organisation de la cérémonie. Il a rendu un vibrant hommage à ses défunts parents et son épouse qui était à ses côtés lors des jours heureux où des jours sombres pour l'assister et le soutenir. Le Président Mamadou TOURE, revenant avec émotion sur sa longue carrière administrative, a dit sa fierté d'avoir servi son pays, son peuple avec abnégation, dévouement. S'adressant enfin au Commissaire du Droit et au Premier Président de la Cour, le Président Mamadou TOURE a salué les solides relations qui se sont forgées dans le cadre du travail. Au Premier Président, il a réitéré son amitié sincère, sa franche fraternité et ses vœux de succès pour la mission exaltante qui lui est confiée.



Par la suite la Cour des Comptes et le Comité de juridiction ont offert aux récipiendaires des cadeaux. La cérémonie a été clôturée par un cocktail offert par la Cour. Bon repos aux nouveaux retraités !



Cour des comptes/Agence de Régulation des Marchés publics (A.R.M.P) :

Des perspectives prometteuses de collaboration identifiées

Le jeudi 26 décembre 2013, le Directeur de l'A.R.M.P, Monsieur Saër NIANG, a rendu une visite de courtoisie à Monsieur Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes entouré de son staff. Par la suite, le Premier Président de la Cour s'est rendu, le 29 janvier 2014, au siège de l'organe de régulation avec ses premiers collaborateurs pour une seconde séance de travail et d'échanges.

Au cours des entretiens, le Directeur de l'A.R.M.P a insisté sur l'intérêt commun pour les deux structures d'explorer les plages de collaboration dans le champ de leurs missions de contrôle (CC) et de régulation (ARMP). Il a mis l'accent sur la nécessité de mécanismes d'exploitation judicieuse des rapports de l'A.R.M.P dont la Cour des Comptes est un destinataire légal.

Le Premier Président de la Cour des Comptes s'est réjoui de l'initiative du Directeur de l'A.R.M.P. et a exprimé son adhésion à la formalisation des relations Cour des Comptes/A.R.M.P à travers un cadre à mettre en place d'accord parties pour la mise en synergie des activités complémentaires de l'Organe de régulation (ARMP) et de l'Institution de contrôle (CC)

Ces deux rencontres ouvrent des perspectives de collaboration fructueuses entre l'A.R.M.P et la Cour des Comptes.

+++++

Présentation des vœux et arbre de Noël des enfants du personnel

Renforcer la crédibilité de la Cour et améliorer les relations entre toutes les catégories de personnel

Le 5 février 2014 s'est déroulée au complexe Magic Land, la double cérémonie de présentation des vœux de nouvel an 1^{er} Premier Président de la Cour des Comptes et d'arbre de Noël pour les enfants organisé par l'Amicale du Personnel de la Cour des Comptes (APECS).. Dans son adresse au 1^{er} Président au nom du personnel de la Cour, le Secrétaire Général de la Cour, M Abdou Madjib GUEYE est revenu sur les activités réalisées au cours de l'année écoulée avec la parution des rapports annuels 2010 et 2011. Il a aussi souligné les avancées significatives dans le renforcement des prérogatives de la Cour avec la promulgation de la Loi organique N° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la Loi organique N°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes.

Revenant sur la promulgation de cette loi avec son corollaire l'élargissement des compétences de la Cour, le Premier Président de la Cour, M Mamadou Hady SARR, a exhorté l'ensemble du personnel à redoubler d'efforts pour améliorer la qualité du travail. Le Premier Président est revenu sur les efforts consentis par l'Etat pour faciliter davantage à la Cour des Comptes l'exercice de sa mission régaliennne.

A ce titre, le Premier Président a noté qu'une action particulière est accordée au suivi de la construction du Siège de l'Institution dont la réception permettra une efficacité plus accrue dans la mise en œuvre des activités de la Cour.

Aux enfants du personnel, le Premier Président les a invités à travailler davantage à l'école, pour faire plaisir à leurs parents mais aussi se préparer à assurer leur relève dans le futur.

Par la suite, l'APECS a offert un cadeau au 1^{er} Président. Les enfants pour leur part ont non seulement reçu leurs cadeaux mais ils chanté et dansé avec le chanteur Abou THIOUBALLO, invité surprise de l'amicale.

Cour des comptes du Sénégal/Cour des comptes du Niger

Des magistrats nigériens à l'école de la Haute juridiction financière sénégalaise

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 17 juillet 2013 à Dakar entre la Cour des Comptes du Niger et la Cour du Sénégal, une délégation de la Haute juridiction financière nigérienne séjourne à Dakar depuis le 19 février 2014.

Les magistrats nigériens ont été reçus en audience de travail par Monsieur Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes entouré des Présidents de chambres et du SG de la Cour.

Installée seulement en mai 2010, la haute juridiction financière nigérienne compte avec ce voyage d'échanges de ses magistrats profiter des quinze ans d'expérience de la Cour des Comptes du Sénégal, pour accroître ses performances et propulser son développement.

Le Premier Président de la Cour des Comptes a réaffirmé au cours de la séance de travail, la disponibilité de la juridiction sénégalaise à appuyer la Cour des Comptes du Niger conformément au protocole d'accord liant les deux juridictions.

+++++

Le Professeur Emmanuel NNADOZIE, Secrétaire Exécutif de la Fondation pour le Renforcement des capacités en Afrique (ACBF) rend visite à la Cour des comptes

Cette visite entre dans le cadre de la préparation de la 23^{ème} session du Conseil des Gouverneurs de la Fondation que le Sénégal doit accueillir du 26 au 28 juin 2014. Le Conseil des gouverneurs est la plus haute instance de décision de la Fondation. La rencontre de Dakar sera l'occasion pour l'ACBF d'échanger avec les différents partenaires sur la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme 2012/2016 de l'Institution et de faire le point sur l'état des confirmations et paiements des contributions des Etats membres. Elle permettra également à notre pays de redynamiser sa coopération avec cette importante Institution qui joue un rôle important en matière de renforcement des capacités en Afrique.

Au cours de la rencontre, le Professeur NNADOZIE a présenté les nouvelles perspectives de la Fondation qui sont orientées vers le renforcement des capacités par la mobilisation des ressources intérieures.

Monsieur le Premier Président a saisi l'occasion pour remercier l'ACBF pour le soutien qu'elle a apporté à l'Institution à travers le PRECAREF qui a permis d'accroître les capacités institutionnelles et humaines de la Cour en vue lui permettre d'assurer un contrôle exhaustif et efficace es finances publiques.

+++++

Des magistrats du Mali en stage à la Cour des comptes à Dakar

Des magistrats de la Section des comptes de la Cour suprême du Mali séjournent en stage, du 24 au 29 mars 2014, au niveau de la Cour des Comptes. Ce séjour s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre les deux Institutions.

Réussir des achats publics performants, Marie-Agnès POURQUIÉ :

La réduction des déficits budgétaires et les transferts de compétence ont accru la pression financière sur les collectivités et leurs établissements publics.

La recherche d'économies est devenue l'un des impératifs des personnes publiques. C'est pourquoi l'ouvrage Réussir des achats publics performants propose une méthode d'achat qui prend en compte les motivations économiques, juridiques et techniques des collectivités et les associe aux besoins des utilisateurs.

Grace à son approche à la fois globale et opérationnelle du processus achat, cet ouvrage répond aux questionnements récurrents des acheteurs : pourquoi définir ses besoins et comment les connaître ? Quelles sont les familles d'achat pertinentes ? Quel est le volume d'achat par famille ? Quels sont les potentiels de productivité ? Quel suivi mettre en place ? Comment préparer concrètement ses achats ?

Le guide de la commande publique 2^{ème} édition, Xavier BEZANCON, Christian CUCCHIARNI et Philippe COSSALTER :

Le guide de la commande publique synthétise la réglementation applicable à chacun des contrats publics : marchés publics, partenariat public-privé et délégation de service public. Il permet d'identifier le contrat le plus adapté à chaque situation. De plus, il fait le point sur les obligations et responsabilités afférentes à chaque contrat.

Les auteurs analysent les dernières évolutions réglementaires, législatives et jurisprudentielles et signalent aux décideurs les limites et les risques de certains choix procéduraux afin qu'ils se déterminent en toute sécurité. En cas de litige, les procédures de recours contre le contrat, de l'arbitrage au référé contractuel, sont détaillées de manière très précise.

Budget des communes : gestion et comptabilité 22ème édition, Rolland BROLLES, Bernadette STRAUB :

Cet ouvrage est conçu selon le plan de la nomenclature M14. Il détaille le contenu et l'utilisation de chaque compte budgétaire tout en précisant pour chacun d'eux les modalités budgétaires et comptables d'écriture, ainsi que les pièces justificatives que l'ordonnateur doit transmettre au comptable.

GESTION DU PERSONNEL : ARRIVEES & DEPARTS

- ✎ Les contrats des Assistants de vérification et du Conseiller en Communication recrutés dans le cadre du Projet d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFP) ont été renouvelés pour un (1) an à compter du 1^{er} février 2014.

- ✎ M Babacar BAKHOUM, Magistrat, Conseiller Référendaire, a été nommé, lors du Conseil des ministres du 31 octobre 2013, Inspecteur des Postes diplomatiques et consulaires au Ministère des Affaires étrangères des Sénégalais de l'Extérieur, avec rang d'Ambassadeur

- ✎ M Amadou Lamine DIENG, Magistrat, Conseiller, a été nommé lors du Conseil des Ministres du 15 janvier 2014, Directeur général de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ

- ✎ M Cheikh DIASSE, Magistrat, Conseiller référendaire, est en disponibilité à la Cour des Comptes de l'UEMOA comme vérificateur.

Conception : Communication & Documentation-Archives

Supervision : Secrétaire Général

infocomptes@courdescomptes.sn